

Quimper, le 16 Novembre 2020

MISE AUX NORMES OBLIGATOIRES POUR VÉHICULES ÉQUIPÉS DE RIDELLES HYDRAULIQUES

Mesdames, Messieurs,

Suite à la parution au journal officiel du 14 juillet 2020, nous vous informons qu'une mise aux normes est obligatoire sur tous **les véhicules équipés de ridelles hydrauliques** (benne – bibenne - tribenne).

Cette nouvelle réglementation intervient suite à l'accident mortel survenu en février 2016 à Rochefort (voir article en fin de note).

Vous trouverez ci-joint l'avis de communication du journal officiel destiné aux constructeurs de châssis, fabricants, importateurs, distributeurs, loueurs et utilisateurs de bennes basculantes hydrauliquement.

➔ **Récapitulatif des actions à mener et délai** (à compter de la date de publication au journal officiel) :

	Actions à mener	Délais de mise en œuvre
Constructeurs de châssis, fabricants, loueurs et autres responsables de la mise sur le marché	Equiper à la conception les camions-bennes d'une alarme sonore et/ou visuelle en cabine	6 mois (Avant le 14 Janvier 2021)
	Equiper à la conception les camions-bennes d'un dispositif technique permettant de limiter la vitesse du véhicule, alimentation hydraulique désactivée, lorsqu'une ridelle est ouverte	12 mois (Avant le 14 juillet 2021)
Employeurs utilisateurs	Inventaire et échéancier	6 mois (Avant le 14 Janvier 2021)
	Mise en sécurité au moyen d'une alarme sonore et/ou visuelle en cabine	2 ans (Avant le 14 juillet 2022) <i>(Machines mises sur le marché à partir du 1^{er}/09/2014)</i>
		3 ans (Avant le 14 juillet 2023) <i>(Machines mises sur le marché avant le 1^{er}/09/2014)</i>

Dans un premier temps, nous vous invitons donc à réaliser dès que possible un inventaire de tous vos véhicules équipés de ridelles hydrauliques afin de prévoir les rétrofits nécessaires.

Vous pouvez dès à présent revenir vers nous une fois l'inventaire réalisé.

Nous sommes à votre disposition pour vous proposer plusieurs solutions correspondantes à vos véhicules, ou bien vous orientez vers des partenaires agréés.

Pourquoi cette mise aux normes ?

Cette nouvelle réglementation survient suite à un drame parvenu il y a 4 ans. Retour sur l'accident de car de Rochefort :



Le 11 février 2016, un car scolaire circulait avec 18 jeunes à son bord. C'est alors qu'il croise un camion dont la ridelle est abaissée à 90%. Cette pièce métallique qui dépassait à l'horizontale du camion fauche le bus, éventrant complètement sa carrosserie sur un côté à la base des vitres.

Dans le car cisailé par la ridelle, le bilan est terrible.

Trois adolescents sont morts sur le coup et trois autres vont décéder avant l'arrivée des pompiers.

Depuis quand la ridelle était abaissée ? Pourquoi le chauffeur du camion roulait-il avec la ridelle de son véhicule abaissée à l'horizontale ? Pourquoi ne s'en est-il pas aperçu ?

Placé en garde à vue le chauffeur a affirmé avoir signalé à son employeur une fuite sur le système hydraulique du vérin arrière de la ridelle ce qui aurait pu entraîner la chute brutale de cette pièce métallique. Mais de leur côté, des experts rencontrés il y a un an estimaient « *peu probable que la paroi latérale du véhicule se soit détachée subitement* ». De plus, un automobiliste affirme avoir croisé le camion juste avant l'accident et avoir été contraint de se déporter pour éviter de heurter la ridelle abaissée. [...]

Source France 3 Nouvelle Aquitaine, lien de l'article complet [ici](#).

Très cordialement.

Jean Noel CREN

Directeur